

PROCES VERBAL
JURY D'ADMISSION du CONCOURS INTERNE SUR TITRES
DE CADRES DE SANTE PARAMEDICAUX
filière rééducation

MARDI 11 OCTOBRE 2016

En référence au décret 2012-1466 du 26/12/2012 portant statut particulier du corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière et à l'arrêté du 25/06/2013 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours interne sur titres et externe sur titres permettant l'accès au corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière,

Vu les avis publiés, en date du 19/07/2016 sur le site de l'Agence Régionale de Santé et par note de service interne au CHU de POITIERS N° 16-175,

Un concours interne sur titres de Cadres de Santé Paramédicaux est organisé au Centre Hospitalier Universitaire de POITIERS, afin de pourvoir **1 poste de Cadre de Santé Paramédical – filière rééducation** (masseur-kinésithérapeute) vacant au CHU de POITIERS.

Une candidate Masseur-Kinésithérapeute a déposé un dossier d'inscription :

- BOURRELLIER Aurélie

Et cette dernière satisfait aux conditions prévues à l'article 6 du décret du 26/12/2012 susvisé.

Le Jury, qui s'est réuni **le 11/10/2016**, au Bâtiment AGORA Direction, comprenait :

- Madame GUERRAZ, Directeur Adjoint des Ressources Humaines, CHU de POITIERS, Présidente
- Madame CHAUVET, Directeur Adjoint, Groupe Hospitalier Nord Vienne
- Madame IMBERT, Coordonnateur Général des Soins, CHU de POITIERS
- Monsieur le Professeur DEBAENE, Président de la CME, CHU de POITIERS
- Madame LOZANO Valérie, Directrice IFMK, CHU de BORDEAUX

Conformément aux articles 5 et 6 de l'arrêté du 25/06/2013 susvisé,

le Jury, après avoir délibéré, déclare l'intéressée :

Admise ☒
Non admise ☐

Signature des Membres du Jury

POITIERS, le 11 octobre 2016
La Présidente du Jury

Sophie GUERRAZ